

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 22 février 2024

B 2024 - 06 : Marché 2024F01 – « Rénovation de 6 à 15 fourgons pompe-tonne (léger, standard et/ou mousse) » - autorisation à signer le marché

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 février 2024 à l'initiative de son président, s'est réuni le jeudi 22 février 2024, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Marc Guerrini, Mme Honneur-Bûcher Sylvie

Membres excusés :

M. Pecquenard Francis, M. Didier Garnier

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° CA 2024-08 du 15 février 2024 donnant délégation pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon une procédure formalisée.

Étant entendu que la notion de « marchés » du code général des collectivités territoriales correspond à la définition de « marchés publics » du code de la commande publique : marchés et accords-cadres ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 février 2024.

Le présent accord-cadre a pour objet la rénovation de 6 à 15 fourgons pompe-tonne (léger, standard et/ou mousse).

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. La dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Le montant estimé du marché est de 1 027 500 € HT sur la durée totale du marché. Ce montant est fourni à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Les quantités minimales et maximales sont de :

Quantités minimales	Quantités maximales	Unité
6	15	rénovations de fourgon

La durée du marché correspondant est de 4 ans. Le marché n'est pas reconductible.

La consultation a été lancée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles L 2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à candidature a été envoyé au BOAMP et au JOUE le 28/12/2023. La date limite de réception des offres était fixée au 30/01/2024 à 16 h 00.

Un pli dématérialisé a été reçu dans les délais, déposé par la SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SECURITE (SIDES) dont le siège social est situé à 44 600 Saint-Nazaire.

La candidature est recevable et l'offre est complète.

Considérant que sur la base du rapport d'analyse des offres réalisé par le lieutenant-colonel Frédéric ALEXANDRE, chef du groupement technique et logistique, la commission d'appel d'offres réunie le 15 février 2024 a décidé de l'admission de la candidature et de l'offre proposée par SIDES.

Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré :

- **approuve le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 15 février 2024 ;**
- **autorise le président ou son représentant à signer le marché n°2024F01 « Rénovation de 6 à 15 fourgons pompe-tonne (léger, standard et/ou mousse) » avec la société SIDES, pour une durée de 4 ans.**

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /